Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 23 FEV. 2015

que la convocation du Conseil a été faite le **04 février 2015** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **28.**

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Extrait N° 2 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 février 2015

L'an deux mil quinze, le 13 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René – **Mme JULLIEN Marie Josée** a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – **M. FERRERE Frédo** a donné mandat à M. DENNEMONT Michel – **M. FORT Paul** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel – **Mme SILOTIA Natacha** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. RIVIERE Raphaël** est arrivé à la mise en discussion de cette affaire.

& &
&

AFFAIRE N° 2/ Adoption du budget primitif 2015

- Compte principal

Le projet de budget du compte principal pour l'exercice 2015 se présente comme suit :

	Dépenses : 18 654 184	**Recettes : 18 654 184**
Fonctionnement	14 102 973	14 102 973
Investissement	4 551 211	4 551 211

La répartition par chapitre est la suivante :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 013-Remboursement/rémunérations	20 000
Chap. 70 – Produits des services et du domaine (Occupation du domaine et redevances diverses)	584 210
Chap. 73 – Impôts et taxes (Contributions directes, taxes sur les carburants, octroi de mer…)	9 131 275
Chap. 74 – Dotations et participations (Dotation forfaitaire, dot. Solidarité Rurale, part. emplois aidés, partic. CAF pour la restauration scolaire…)	4 307 511
Chap. 75 – Autres produits de gestion courante (Produits des locations immobilières)	12 053
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	47 924

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	2 863 305
Chap. 012 – Charges de personnel	8 433 980
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante (Contribution service incendie, subventions aux associations, etc…)	740 800
Chap. 66 – Charges financières	310 756
Chap. 67 – Charges exceptionnelles (Bourses et prix, subv. au budget annexe)	139 455
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	710 052
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	662 625
Chap. 014 – Autres reversements	242 000

Pour la section d'investissement :

En recettes :

Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	710 052
Chap. 10 – Dotations et fonds divers (FCTVA, Taxe d'aménagement)	738 184
Chap. 13 – Subvention d'investissement	484 269
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	837 195

Chap. 040 – Opérations d'ordre de transferts	662 625
Chap. 041- Créances sur transfert droit à TVA	18 886
Chap. 024 – Produits des cessions d'immobilisation	1 100 000

En dépenses :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts	835 000
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	34 000
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	869 801

Ce chapitre intègre notamment :

- Les échéances pour les portages fonciers confiés à l'EPFR
- L'acquisition de divers matériels techniques, matériels informatiques et mobiliers divers pour les différents services et bâtiments communaux notamment l'équipement en mobilier et du restaurant satellite de la petite école du Ruisseau.

Chap. 23 – Immobilisations en cours	2 745 600

Ce chapitre prévoit notamment :

- ✓ La modernisation du chemin sincère Mazeau
- ✓ La réalisation de la petite école du Ruisseau
- ✓ Les travaux de réhabilitation des réfectoires de l'école Marcel Leguen et de la Ravine Sèche

Chap. 040 – Opérations de transferts entre sections	47 924
Chap. 041- Opérations patrimoniales	18 886

Le document budgétaire correspondant est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- ➢ Fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- ➢ Voter le budget ;
- ➢ Voter les subventions aux associations, inférieures à 23 000 €.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire :

- ✓ **A la majorité absolue (1 abstention : BRABANT VICTOIRE Fabienne)**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé **65748**) que pour la section d'investissement.

- ✓ **A la majorité absolue (8 abstentions : M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne – M. FORT Paul et Mme SILOTIA Natacha par procuration)**, adopte les différents chapitres tels

que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

✓ Sur l'article **65748**, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- De fixer le montant de l'article à la somme de **259 300 €** ;
- D'attribuer les montants suivants par association bénéficiant d'une subvention de moins de 23 000 € :

ADAC	2 000,00 €
AETA (Mme Gladys MARCHAND, intéressée, quitte la salle au moment du vote)	5 000,00 €
Amicale Fitness Avirons (Mme Suzette RIVIERE, intéressée, quitte la salle au moment du vote)	1 000,00 €
ASCA	2 000,00 €
ASPT	1 800,00 €
Association Culturelle du Tévelave Jeunesse et Vie	1 000,00 €
Association Evolution	500,00 €
Association Gym Avirons	1 000,00 €
Association LACS (M. Fabrice PAYET, intéressé, quitte la salle au moment du vote)	7 000,00 €
Association Marché la kour	1 000,00 €
Association Sportive Collège Intercommunal Aimé Césaire	300,00 €
Association Sportive du Collège (UNSS)	600,00 €
Association Sportive du Lycée (UNSS)	600,00 €
Association Tri' Arts	1 000,00 €
Au bout des mains	12 500,00 €
Avirons Foot Vétérans	1 000,00 €
Avirons Lutte Olympique Réunion (ALOR)	1 000,00 €
Comité des fêtes	7 000,00 €
Club Bouliste des Avirons	1 500,00 €
Club Les Amis	6 500,00 €

Et Vie Danse	1 500,00 €
JSCT	7 000,00 €
Judo Club	2 000,00 €
Nippon Kempo	500,00 €
Réuni Sport	2 000,00 €
RODGERS	1 000,00 €
RUN'ALTITUDE	5 000,00 €
Taekwon Shin Soul	1 000,00 €
TI BUL KREOL	1 000,00 €
USDT (M. Gilles ESCHYLES, intéressé, quitte la salle au moment du vote)	16 000,00 €
USEP	8 000,00 €

Le **budget primitif 2015 -Compte principal-** est par conséquent arrêté en balance générale comme suit :

	Dépenses : 18 654 184	**Recettes : 18 654 184**
Fonctionnement	14 102 973	14 102 973
Investissement	4 551 211	4 551 211

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★